

Collège de Vendôme.

Numéro d'inventaire : 2000.01368

Auteur(s) : Henri de Brunier

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Piche (P.)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1846

Description : Feuillet imprimé formant livret.

Mesures : hauteur : 263 mm ; largeur : 202 mm

Notes : Prospectus daté du 15 mai 1846 et signé du Directeur du collège, qui présente la Nouvelle section préparatoire aux grandes Écoles (Polytechnique, Militaire, Navale ou Forestière), les bons résultats des élèves du collège au baccalauréat de 1843 à 1845, les conditions de pension etc.. Enseignement masculin

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Vendôme

Nom du département : Loir-et-Cher

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux : Loir-et-Cher, Vendôme

Vendôme, le 15 Mai 1846.

Collège de Vendôme.

Depuis long-temps un grand nombre de familles nous témoignait le désir de voir se former dans notre collège une division exclusivement consacrée aux jeunes gens qui se destinent aux Ecoles Polytechnique, Militaire, Navale ou Forestière. Ce vœu, nous l'avons réalisé. Une école préparatoire existe dans notre maison depuis le commencement de l'année classique 1845-46. Nous n'avons rien négligé pour rendre cette création nouvelle digne de la confiance publique, et les prochains examens diront si nous avons trop présumé de nos soins, du talent de nos maîtres, de l'aptitude et du travail de nos élèves. Déjà, dans les années antérieures, sans avoir les mêmes facilités que les jeunes gens trouvent aujourd'hui dans notre maison, nous avons obtenu les plus heureux succès en faisant recevoir aux examens des diverses écoles spéciales la presque totalité de nos élèves.

C'est aussi avec un sentiment de juste satisfaction que nous vous offrons le résultat des dernières années de nos études littéraires, pour ceux de nos enfans qui ont subi l'examen du baccalauréat. De 1843 à 1845, sur vingt-sept candidats, vingt-quatre ont été reçus, et plusieurs avec éloges et mentions honorables.

En rappelant cette circonstance dans un tems où les épreuves du baccalauréat deviennent chaque année plus difficiles, peut-être n'avons-nous pas besoin d'ajouter que les principes religieux et moraux, seule base solide de toute bonne éducation, seront toujours à nos yeux au-dessus de tous les succès, et de tous les titres littéraires qui peuvent recommander un établissement.

Nous appelons votre bienveillant intérêt sur le nouveau prospectus que nous avons l'honneur de vous envoyer. Nous avons simplifié encore les conditions de notre pension, *sans en augmenter réellement le prix*; et, pour répondre aux vœux d'un grand nombre de familles, nous avons dû songer aussi à rétablir la plus parfaite uniformité dans l'habillement et la tenue des élèves, même à l'intérieur du collège. La tolérance dont nous avons usé sur ce point, pendant quelques années, n'a eu d'autre résultat que de provoquer, de la part des enfans, d'incessantes et onéreuses exigences, d'accroître, en pure perte, les charges des parens, de rendre notre administration elle-même plus compliquée et plus pénible, enfin de compromettre quelquefois entre les élèves cette bonne harmonie qui est le premier bien d'une maison d'éducation, et qui prend surtout sa source dans l'égalité la plus exacte de la tenue, des soins et du régime.

Pour couper court à tous ces inconvéniens, nous invitons instamment les parens qui s'étaient réservé l'entretien de leurs enfans, à renoncer à cette condition facultative, et à nous permettre par là de rétablir, *dès la rentrée prochaine*, l'entière uniformité d'habillement dans notre maison.

Ces détails que nous nous proposons, en tout état de cause, de communiquer aux familles, nous regardons comme un devoir impérieux de les leur mettre sous les yeux, depuis qu'une décision récente du ministre de l'instruction publique est venue resserrer encore les liens qui nous unissaient à la maison de Vendôme, en donnant à notre direction un caractère sérieux et définitif.

Si, jusqu'à présent, nous n'avions pas eu besoin d'un titre régulier pour

embrasser une tâche laborieuse et difficile avec un courage qui est notre seul mérite, nous n'en comprenons pas moins tout ce qu'il y a de fâcheux pour une maison d'éducation dans une existence précaire et dans un état de pure tolérance. La décision ministérielle nous semble donc de nature à consacrer aujourd'hui tous les intérêts. Elle rassure la sollicitude des familles; elle offre à nos collaborateurs de nouvelles garanties d'avenir; elle nous permet à nous-même enfin de poursuivre, sinon avec plus de zèle, du moins avec plus de confiance, une carrière toute de dévouement et de sacrifices.

Henri de BRUNER,
DIRECTEUR.

Vendôme, Impr. de P. Fêlé.